



HOPITAL INTERCOMMUNAL SOULTZ-ISSENHEIM

Hôpital de Soultz

Maison de Retraite « Les Capucines »
80, route de Guebwiller - 68360 SOULTZ
Tél: 03.89.62.17.10 – Fax : 03.89.62.17.19

Maison Zimmermann

23, quai de la Lauch – 68500 ISSENHEIM
Tél: 03.89.62.21.62 – Fax : 03.89.62.21.60

CHARTRE D'ENCADREMENT DES ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS (Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier).

Entre l'Hôpital Intercommunal de Soultz-Issenheim
Et l'Institut de formation du Centre hospitalier de Colmar

La présente charte formalise les engagements entre l'Hôpital Intercommunal de Soultz-Issenheim, 80 route de Guebwiller, 68360 SOULTZ et l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Colmar, 39 , avenue de la Liberté, 68024 COLMAR

Elle s'applique à l'ensemble des services des deux structures et se décline dans chacun des services (SSR-USLD-EHPAD-UVP).

Elle est portée à la connaissance et appliquée par l'ensemble des professionnels de proximité ainsi qu'aux étudiants en soins infirmiers.

L'Etablissement (Hôpital Intercommunal de Soultz-Issenheim) s'engage à accueillir l'étudiant dans des conditions optimales d'encadrement lui permettant d'acquérir les compétences requises pour l'exercice professionnel et en adéquation avec notre politique d'accueil et d'encadrement.

Responsabilités des acteurs du lieu de stage :

L'institution

✓ *Le cadre supérieur de santé*

Le cadre supérieur de santé est responsable de l'encadrement des étudiants en stage. Il est garant de la mise en œuvre de la charte.

✓ *Le maître de stage*

Le cadre supérieur de santé représente la fonction institutionnelle et organisationnelle du stage. Il est garant de la qualité de l'encadrement.

✓ *Le tuteur de stage*

Le cadre de santé représente la fonction pédagogique du stage. Il assure l'accueil du premier jour ou désigne un remplaçant. En fonction du projet de l'étudiant, il assure un accompagnement individualisé. Il évalue la progression de l'étudiant et assure des contacts réguliers avec le formateur référent de l'Institut de formation. Il s'assure que les évaluations sont réalisées et peut organiser des bilans intermédiaires si besoin.

Il détermine le référent de stage.

✓ *Les professionnels de proximité/ référent*

Ils représentent la fonction d'encadrement au quotidien.

Ils accompagnent l'étudiant au quotidien et facilitent l'explicitation des situations de soins auxquels l'étudiant est confronté. Ils favorisent la progression de l'étudiant.

Ils expliquent les risques : réglementation, hygiène, confort,...

Ils consultent et complètent le portfolio.

Les autres professionnels de santé contribuent aux apprentissages de l'étudiant.

Ils réalisent les évaluations nécessaires et prévues, prévoient les réajustements et rédigent un compte-rendu qui est archivé.

L'institut de formation

L'IFSI désigne un formateur référent pour chacun des stages et en informe le cadre supérieur de santé.

✓ *Le formateur*

Il maintient des relations régulières avec le lieu de stage. Des réunions, rencontres peuvent être organisées à son initiative, celle du lieu de stage ou de l'étudiant.

Des modalités de fonctionnement et de bilan sont proposées par l'institut de formation.

L'étudiant

Il est acteur et responsable de sa formation.

Il est destinataire d'un livret d'accueil qui l'informe sur les spécificités du service.

Il s'engage à respecter les modalités d'organisation du stage.

Il est respectueux de la réglementation en vigueur et des règles professionnelles.

Il respecte le secret professionnel.

Il s'auto-évalue et renseigne les documents de suivi de son activité et de sa progression

Des bilans réguliers sont réalisés avec lui et les professionnels de proximité.

✓ *Le portfolio*

C'est l'outil qui sert à mesurer la progression de l'étudiant en stage durant l'ensemble de la formation.

Il est centré sur l'acquisition de compétences, des actes infirmiers.

Il est utilisé par le tuteur, le tuteur, pour réaliser l'évaluation de la progression de l'étudiant.

✓ *Accueil de l'étudiant*

Le 1^{er} jour, il est accueilli par le tuteur de stage ou son remplaçant.

Son horaire est de 8h30-16h.

Un vestiaire est attribué à l'étudiant. Il en assure l'entretien durant son stage.

La prise en charge du lavage des tenues est assurée par l'hôpital de Sultz.

L'étudiant est acteur de sa formation. La progression est évaluée et notée régulièrement.

Les professionnels de terrain accompagnent l'étudiant dans sa progression et l'acquisition des techniques de soins.

Le tuteur, le référent, l'étudiant complètent le portfolio, chacun pour ce qui le concerne et facilite ainsi son auto-évaluation.

Le formateur référent de l'IFSI peut intervenir sur le lieu de stage, à la demande de l'étudiant, du tuteur, de l'équipe de soins.

✓ *L'évaluation de l'étudiant*

Les bilans en cours de stage sont réalisés par les professionnels de proximité. Leur but est d'objectiver les compétences acquises et les points à améliorer.

A l'issue du stage, un bilan des acquisitions est réalisé avec l'étudiant, le tuteur et les professionnels de terrain sous la responsabilité du maître de stage.

Ce bilan est dans le portfolio.

Un bilan fin de stage est demandé à l'étudiant dans un but d'amélioration de l'encadrement.

✓ *Planning*

Etabli sur la base de 35 heures.

Le planning prévisionnel est réalisé par le cadre de santé. Il précise l'affectation et les horaires de travail de l'étudiant :

Site	Matin	Après-midi
Soultz	6h30-14h00	13h30-20h30
Issenheim	7h-14h30	13h00-20h00

Le temps de pause de 30 mn est inclus dans ces horaires.

En poste de matin, le repas est pris au restaurant du personnel.

Les jours fériés ne sont pas travaillés, ni récupérés.

A partir du 2^{ème} semestre, l'étudiant pourra travailler le week-end (maximum 2 pour un stage de 10 semaines). Des récupérations pendant la semaine devront être effectuées dans ce cas.

En cas d'absence, l'étudiant prévient le maître de stage ou le tuteur ainsi que l'IFSI.

✓ *Responsabilité*

L'étudiant travaille sous la responsabilité du professionnel qui l'encadre et qui lui délègue des tâches. Il garde néanmoins la responsabilité de ses actes.

L'étudiant doit prendre connaissance et respecter les consignes et protocoles en vigueur.

Il est soumis au secret professionnel.

En cas de problème, il doit en informer le professionnel de proximité, voire le tuteur ou maître de stage. Il est soumis à la discrétion professionnelle.

Le Directeur,

Le Cadre supérieur de santé,

Le Directeur de l'IFSI,

Alain HERRGOTT

Jean-Jacques SCHNEIDER